

Image not found or type unknown



Chaussure trouée au bout de 2 mois et demi

Par **Arch**, le **18/07/2012** à **14:34**

Bonjour,

Voilà j'ai effectué un achat de chaussure dans grande enseigne possédant plusieurs magasins au tarif de 90€ TTC le 25 avril, aujourd'hui il y a un trou au niveau du talons droit je suis donc allé dans l'enseigne ou je les ai acheté, celle ci refuse de me les changer car le problème viens de la façon dont je marche...

Je vous passe les détails mais j'ai des chaussure de plus de deux ans qui ne présente pas ces défaut.

La responsable du magasins me dit que c'est son patron qui refuse l'échange et ne me donne aucune coordonnées pour que je puisse le joindre.

Ai je des recours ?

Merci d'avance pour vos réponse.